

REVUE DE PRESSE S24

www.sada.co

Du 08.06 au 14.06.2015

Page 2 : Sucre : la chute des prix fait fondre les bénéfices de Tereos

Page 4 : La coopérative Tereos pénalisée par la chute du prix du sucre

Page 6 : Tereos s'intéresse à Cristal Union

Page 8 : Cristal Union toujours opposé à un rapprochement avec Tereos

Page 9 : L'énergie au coeur des stratégies des sucriers français

Page 12 : Südzucker - L'obligation du jour : la perpétuelle Südzucker par 1.000 euros

Page 13 : Sainte-Emilie - Cristal Union passe sa dixième sucrerie au gaz naturel

Page 15 : Escaudœuvres : nouveau directeur et nouveau projet à la sucrerie Tereos

Page 18 : Fontaine-le-Dun : trente-cinq médaillés du travail à la sucrerie

Page 20 : Ile de la Réunion - La convention canne enfin signée sous l'égide de Manuel Valls

Page 22 : Belgique - Vers un écoquartier «de référence» à Genappe

Sucre : la chute des prix fait fondre les bénéfices de Tereos

(Publié le 10.06.2015 – www.lesechos.fr)

**Les industriels du secteur sont pénalisés par l'effondrement des cours.
Le français Tereos a vu son résultat net divisé par dix en 2014.**



Affecté par un environnement très dégradé, le groupe, conforté par la confiance des banques, a réalisé de gros investissements. - Photo Philippe Huguen/AFP

L'Europe traverse une crise sucrière sans précédent », explique d'emblée Alexis Duval, le directeur général du sucrier Tereos, troisième producteur mondial. Sur ce marché très cyclique, des stocks très importants ont été constitués. Une situation liée à une bonne récolte en 2014 et aux importations décidées par Bruxelles en novembre 2012 pour détendre le marché. Les prix étaient alors très élevés, à 730 euros la tonne.

Ces volumes pèsent d'autant plus sur les cours que les exportations de sucre de l'UE ont été plafonnées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Résultat, les prix sont retombés à 400 euros la tonne. Une situation qui a peu de chances de s'améliorer en 2016, que ce soit en Europe ou au niveau mondial, où les cours sont déprimés par des stocks pléthoriques. Ceux-ci approchent les 80 millions de tonnes, soit l'équivalent des besoins des sept plus gros consommateurs mondiaux. Les cours de l'éthanol, fabriqué à partir de canne à sucre et de betteraves, ont également chuté sous l'effet de la baisse du pétrole.

UN CHIFFRE D'AFFAIRES EN REcul DE 8,5%

Cet environnement très dégradé a fortement affecté les résultats du sucrier, connu pour sa marque Beghin Say. Sur l'exercice 2014-2015, clôturé le 31 mars, le chiffre d'affaires de Tereos a reculé de 8,5 % à 4,3 milliards d'euros. Le résultat net a fondu de 90 % à

17 millions d'euros et le résultat opérationnel de 71 %. Malgré tout, le groupe spécialisé dans la transformation de la betterave, de la canne à sucre et des céréales reste confiant. « Notre dette est stable. Nous avons la confiance des banques et nous avons réalisé de très gros investissements dont nous allons récolter les fruits », explique Alexis Duval.

OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE ET EN ASIE

Pour se préparer à la fin des quotas en 2017, Tereos a en effet investi 3 milliards d'euros sur cinq ans, dont la moitié en France. « Le dynamisme de l'Afrique et de l'Asie offre des opportunités de développement et d'exportations importantes », estime Alexis Duval. Dans ce cadre, le groupe français a démarré de « grands projets industriels en Asie et au Brésil ». En Chine, ses deux amidonneries de blé et de maïs sont entrées en production avec des perspectives de forte croissance. La Chine est depuis 2010 le premier consommateur mondial d'amidon. A elle seule, elle absorbe le tiers de la production mondiale.

En Indonésie, Tereos s'est offert l'unique amidonnerie du pays avec le groupe FKS, premier importateur de grains. Tereos a aussi acquis le plus gros distributeur de sucre Napier Brown au Royaume-Uni, où il contrôle désormais un quart du marché. Grâce à tous ces investissements, Tereos anticipe une marge opérationnelle comparable (11 %) pour le prochain exercice, malgré une dégradation attendue des activités sucrières en Europe. Enfin, le groupe souhaite fusionner avec son rival français Cristal Union. Mais celui-ci a clairement refusé cette union.

LES CHIFFRES CLEFS :

- **4,3 milliards d'euros** : Le chiffre d'affaires de Tereos en 2014-2015.
- **- 90% la baisse du résultat net**, sur l'exercice 2014-2015, soit 17 millions d'euros.
- **2 milliards d'euros** : La dette de Tereos au 31 mars 2015

Écrit par Marie-Josée COUGARD.

**LIRE L'INTÉGRALITÉ DU COMUNIQUÉ DE TEREOS SUR WWW.SADA.CO
(09.06.2015)**

La coopérative Tereos pénalisée par la chute du prix du sucre

(Publié le 09.06.2015 – www.lemonde.fr)



Dans une usine de la coopérative Téréos, à Lillers (Pas-de-Calais). PHILIPPE HUGUEN / AFP.

Les sucriers subissent de plein fouet l'effondrement du prix du sucre. Ils sont entrés dans une zone de fortes turbulences. La coopérative Tereos, premier acteur français de ce secteur, connue pour ses marques Beghin Say et La Perruche, n'échappe pas à la règle. Ses résultats pour son année fiscale 2014-2015, achevée fin mars 2015, publiés mardi 9 juin, sont en fort recul. Son chiffre d'affaires affiche une baisse de 8 %, à 4,3 milliards d'euros. Quant au résultat net, il s'effondre passant de 176 à 17 millions d'euros. La marge a, elle, littéralement fondu passant de 14,7 % à 10,5 %. De plus, Alexis Duval, le président du groupe coopératif, ne s'attend pas à une amélioration des résultats en 2015.

M. Duval n'hésite pas à rappeler que les activités de Tereos, en lien direct avec les matières premières agricoles, sont par nature cycliques. C'est d'ailleurs pour se prémunir contre ces aléas que le groupe a diversifié ses activités. Partant de ses racines betteravières françaises, il a investi dans le sucre de canne en s'implantant au Brésil. Puis s'est lancé dans la transformation de ces produits en alcool et en éthanol. Enfin, il a développé ses savoir-faire dans la transformation de blé, maïs, manioc ou pommes de terre en alcool, éthanol, amidon ou produits sucrants.

LES COURS MONDIAUX AU PLUS BAS DEPUIS 7 ANS

Mais la martingale ne joue plus. « Nous sommes face à une conjoncture exceptionnelle. Il y a une conjonction de cycles de prix très bas sur l'ensemble de nos métiers », reconnaît M. Duval. Le sucre tout d'abord. Après une cinquième année d'excédent de production, les

Revue de presse S24 : www.sada.co

stocks sont au plus haut depuis dix ans, et les cours mondiaux au plus bas depuis sept ans. En Europe, la chute est particulièrement brutale, le prix à la tonne étant passé de 730 à 400 euros, soit son plus bas historique, en l'espace de deux ans. Mais les marchés de l'alcool et de l'éthanol ne font pas meilleure figure, les prix étant plombés par le plongeon du cours du pétrole. « L'éthanol est à son plus bas depuis six ans », souligne M. Duval. Enfin, la demande européenne pour l'amidon et ses dérivés est en berne. « Il y a une surcapacité industrielle de 20 % sur ce marché de l'amidon, suite à des grosses fermetures d'usines de fabrication de papier et de carton en Europe », ajoute M. Duval.

Dans ce contexte défavorable, le président de Tereos trouve des motifs de satisfaction. Les rendements agricoles ont été bons. Entre la betterave et la canne à sucre, la production de sucre a progressé de 4,3 % à 3,9 millions de tonnes, ce qui ferait de la coopérative picarde, le troisième acteur mondial sur ce marché. La production d'alcool, d'éthanol et d'amidon progresse aussi. Mais ces augmentations ne compensent pas la faiblesse des prix. M. Duval se félicite aussi d'avoir lancé des programmes d'économie d'énergie dans ses usines et un projet de cogénération au Brésil. Ils ont joué le rôle d'amortisseur dans cette période de crise. Investissements coûteux

Mais l'équation financière du groupe s'est tendue. Les investissements dans cette industrie sont lourds. Tereos a investi 100 millions d'euros dans la construction d'une amidonnerie de maïs au Brésil et quasiment autant dans la mécanisation de la canne à sucre. Pour s'ouvrir de nouveaux marchés, il a acheté avec son partenaire Wilmar une amidonnerie de maïs en Chine pour 100 millions d'euros et construit une autre usine dans ce pays. Puis a développé une présence industrielle en Indonésie. Résultat, la dette atteint 2 milliards d'euros. Même si elle est stable, le ratio dette/Ebitda scruté par les financiers s'est, lui, dégradé passant de 2,8 à 4,5. En décembre 2014, l'agence de notation Standard & Poor's, qui a mis sous surveillance les sucriers européens et brésiliens, a abaissé la note de Tereos.

L'agence s'inquiète de l'impact de la fin des quotas sucriers européens décrétée en 2017. La production devrait encore augmenter, pesant sur les cours et donc sur la rentabilité des sucriers. Tereos se prépare à cette échéance. Il a acheté le distributeur britannique Napier et s'est lancé dans le négoce de sucre. Surtout, il souhaite fusionner avec son grand rival français, Cristal Union. La coopérative convoitée a froidement refusé cette offre de mariage. « Avec la fin des quotas, la consolidation est inévitable. Il me paraît normal et évident qu'on ait une réflexion au niveau français », affirme M. Duval, qui milite toujours pour un rapprochement de Tereos et de Cristal Union.

Écrit par Laurence GIRARD.

Tereos s'intéresse à Cristal Union

(Publié le 09.06.2015 – www.courrier-picard.fr)

Troisième groupe sucrier mondial et premier français, Tereos envisage plus que jamais un rapprochement avec la coopérative Cristal Union.



La fin des quotas au 30 septembre 2017 ne coupe pas l'appétit du premier groupe sucrier français, au contraire. Lors de la présentation de ses résultats annuels 2014-2015 et de ses perspectives, mardi 9 juin à Paris, le groupe Tereos, qui possède en Picardie les sucreries d'Origny-Sainte-Benoite, Bucy (Aisne) et Chevrières (Oise), a confirmé ses velléités de rapprochement avec l'autre groupe français et coopératif, Cristal Union qui exploite l'usine de Sainte-Émilie à Villers-Faucon, dans la Somme.

Interrogé par l'AFP sur ce sujet, Alexis Duval, président du directoire de Tereos, considère d'abord que 2017 sera « une véritable révolution de plus grande ampleur que la fin des quotas laitiers. Dans un marché libéralisé et donc plus clivant, avec des acteurs qui décrochent, des enjeux de consolidation vont se poser clairement ». Et Alexis Duval d'affirmer : « Il est normal d'échanger en amont, en 2016, avec les acteurs français. Nous sommes deux groupes coopératifs (Tereos et Cristal Union) et c'est une question parfaitement légitime, dans le cadre de notre mission de rémunération au meilleur prix possible pour nos adhérents. Oui, il y aura de la consolidation et un rapprochement des deux coopératives. Nous sommes très intéressés. Cela doit se faire de façon très dépassionnée ». L'obligation de contractualisation avec les planteurs reste à finaliser dans le cadre de cette libéralisation totale du marché.

« Il y a un intérêt potentiel d'un rapprochement pour construire en Europe le meilleur projet

de coopérateurs français », a encore insisté Alexis Duval.

UNE SOLUTION FACE À UN MARCHÉ DÉGRADÉ.

Comme en écho, Thierry Lecomte, président du conseil de surveillance de Tereos, a mis en exergue le cas des Pays-Bas. « Le seul pays européen qui a avancé parce qu'il n'y a là-bas qu'une seule coopérative. »

Face à un marché du sucre « très dégradé » à cause d'une 5e année d'excédent mondial entraînant « une baisse historique des prix », Tereos, présent au Brésil, en Asie et dans toute l'Europe, a dégagé un chiffre d'affaires de 4,3 milliards d'euros toutes activités confondues (sucre, alcool et éthanol, amylicés et féculés) pour un résultat net de 17 millions d'euros. Tereos s'attend à une prochaine année « difficile » mais « compensée à l'international et par ses plans de performance » avec un « renforcement » de sa distribution en Europe.

Les dirigeants de Cristal Union seront-ils sensibles aux yeux doux de Tereos ? Éprouveront-ils eux aussi un certain intérêt à créer ce partenariat entre sucriers français. Le doute semble permis. « Nous ne sommes pas intéressés par cette proposition qui remonte à février. Et nous maintenons notre position », répond Cristal Union. Le groupe organise, vendredi, une visite de son usine de Sainte-Émilie, l'occasion d'en reparler.

Écrit par Nicolas TOTET.

Cristal Union toujours opposé à un rapprochement avec Tereos

(Publié le 13.06.2015 – www.revenuagricole.fr)

Le président de Cristal Union Olivier de Bohan a redit vendredi son opposition à un rapprochement avec son concurrent Tereos, premier fabricant français de sucre connu pour sa marque Begin Say.

"Grossir pour grossir ça ne nous intéresse pas", a déclaré M. de Bohan sur le site de la sucrerie de Sainte-Emilie à Villers-Faucon (Somme), indiquant que le conseil d'administration de Cristal Union, propriétaire de la marque Daddy, avait "unanimentement rejeté" l'offre de Tereos.

Le président du directoire de Tereos Alexis Duval avait réitéré mardi lors de la publication des résultats du groupe, l'intérêt de Tereos pour un "rapprochement" avec le deuxième sucrier français.

Dans l'optique de la fin des quotas européens en 2017, Tereos estime qu'il y aura consolidation" du secteur sucrier en Europe et entend "participer au processus", a expliqué M. Duval.

Olivier de Bohan ne croit pas en la prévision de Tereos selon laquelle une fusion pourrait rapporter aux agriculteurs adhérents "trois euros par tonne de betteraves".

"Ces 3 euros annoncés, on ne les retrouve pas", dans l'évaluation des impacts d'un rapprochement, a-t-il déclaré.

"L'intérêt de nos 9.000 agriculteurs n'est pas de rejeter la proposition de Tereos par principe, mais parce qu'on ne s'y retrouve pas", a-t-il insisté.

Cristal Union avait déjà rejeté en février la proposition de Tereos.

Les deux groupes représentent 80% de la production de sucre en France.

L'énergie au coeur des stratégies des sucriers français

(Publié le 13.06.2015 – www.la-croix.com)



Olivier de Bohan, président de la coopérative sucrière Cristal Union pause le 12 juin 2015 dans la sucrerie de Sainte-Emilie à Villers-Faucon

L'énergie est doublement au cœur de la stratégie des sucriers français: part non négligeable des coûts de fonctionnement des sucreries, elle devient aussi un débouché important via les biocarburants, d'autant plus qu'en 2017 la production de sucre ne sera plus limitée par des quotas.

Avec la fin des quotas européens, les sucriers français, et notamment les deux principaux que sont Tereos et Cristal Union, vont pouvoir produire plus, mais devront être aussi plus compétitifs face aux producteurs mondiaux, notamment brésiliens, pour écouler cette production supplémentaire sur un marché libéralisé.

A la sucrerie de Sainte-Emilie dans la Somme, Cristal Union, propriétaire de la marque Daddy, a annoncé vendredi un investissement de 40 millions d'euros pour remplacer les six chaudières au fioul qui alimentent le site par une centrale de cogénération (électricité/chaleur) au gaz.

L'électricité produite permettra de couvrir les besoins du site et un surplus sera même revendu à EDF, tandis que la chaleur de la vapeur d'eau sera utilisée dans le processus de fabrication du sucre.

Avec Sainte-Emilie, toutes les sucreries du groupe auront adopté le gaz, moins cher que le fioul. "L'énergie représente 9% de nos coûts de production et nous sommes l'un des dix plus gros client industriel de gaz d'Engie (ex-GDF Suez, ndlr) en France", explique Maurice Lombard, directeur industriel de Cristal Union.

Le groupe a déjà réduit de 25% sa consommation d'énergie en dix ans et vise encore une baisse de 10% d'ici 2020.

Pour réduire ses dépenses d'énergie, le mieux est aussi d'en produire. Cristal Union et Tereos se diversifient donc dans la méthanisation, c'est-à-dire la production de biogaz à partir des pulpes ou vinasses issues du traitement des betteraves.

"Cristal Union a déjà installé trois chaudières biomasse à base de bois en France et une unité de méthanisation sur sa distillerie de Cristanol (Champagne-Ardenne)", explique Olivier de Bohan son président.

Son concurrent Tereos, propriétaire de la marque Begin Say, travaille beaucoup sur la valorisation énergétique, avec le démarrage d'unités de production de biogaz en France et en République tchèque. Ce système permet au premier sucrier français de produire "près de 50% de l'énergie nécessaire à son activité industrielle", selon son rapport annuel.

Tereos a aussi vu son activité de cogénération monter en puissance au Brésil, où il réalise la moitié de sa production mondiale de sucre. Dans ce pays, la cogénération concerne 10% de l'activité du groupe et les ventes ont crû de 30% lors du dernier exercice.

Mais produire moins cher ne garantira pas aux Français d'écouler leur production. Pour s'assurer des débouchés intéressants, dans un contexte de prix du sucre bas sur les marchés mondiaux, ils utilisent la betterave pour produire de l'éthanol, qui entre dans la composition de biocarburants.

L'an dernier, Cristal Union a ainsi produit dans ses dix usines françaises 600.000 tonnes d'alcool de sucre pour faire de l'éthanol, pour 1,4 million de tonnes de sucre.

Chez Tereos, la production d'éthanol représente près de 20% de l'activité, avec une forte croissance en 2014.

- ÉTHANOL DE 2ème GÉNÉRATION -

Toutefois, le marché européen, encore petit par rapport aux géants américains et brésiliens (85% de la production d'éthanol) est "très influencé par le débat politique européen" sur l'utilisation de matières agricoles à vocation alimentaire pour produire du carburant, explique Alexis Duval, président du directoire de Tereos.

La Commission européenne a récemment plafonné la production d'éthanol de première génération.

Alors les deux groupes travaillent sur des projets d'éthanol de deuxième génération, c'est-à-dire issu de matière végétale non alimentaire (bois, paille, etc.).

Tereos est partenaire de Futurol, tandis que de Cristal Union soutient la société Global Bioenergies, start-up cotée en Bourse. Et les deux projets ont annoncé des avancées simultanées ces dernières semaines.

Global Bioenergies et Cristal Union ont signé un accord pour construire en France une usine en 2018 qui produira 50.000 tonnes de carburant.

Et Futurol a annoncé le début de la construction d'une unité de production de bioéthanol (à terme entre 6.000 et 10.000 tonnes) à la bioraffinerie Tereos de Bucy (Aisne).

Südzucker - L'obligation du jour : la perpétuelle Südzucker par 1.000 euros

(Publié le 09.06.2015 – www.oblis.be)

Oblis revient au quotidien sur une obligation depuis son placement sur le marché primaire. Aujourd'hui, c'est au tour de l'emprunt perpétuel subordonné émis par le groupe Südzucker, premier producteur européen de sucre.

Depuis un peu plus d'un an, l'obligation vit principalement au rythme des avertissements sur résultats de l'entreprise. Le premier raffineur européen est impacté par la baisse des prix du sucre, qui représente une part significative de son chiffre d'affaires et de son résultat opérationnel.

PRIX DU SUCRE

Les prix du sucre sont sous pression ces derniers mois, car l'Union européenne a permis un accroissement des importations. Elle prévoit également de mettre fin aux quotas de production de sucre en Europe en 2017, dans le cadre d'une libéralisation de la production.

Conséquence directe, le premier raffineur européen de sucre a vu son bénéfice net chuter de 93% à l'issue de son exercice 2014/2015 (clôturé le 28 février). Il a expliqué que les conditions restaient difficiles sur les marchés du sucre et de l'éthanol. Südzucker a également été contraint de réduire nettement son dividende, afin de préserver son bilan. Il compte verser 0,25 euro au titre de l'exercice 2014/2015 contre 0,50 euro l'exercice précédent et 0,90 euro un an avant.

En parallèle, le groupe est poursuivi en dommages et intérêts par des fabricants de confiseries après que Südzucker ait été condamné par les autorités antitrust allemandes pour entente sur les prix. En février 2014, Südzucker avait écopé dans ce cadre d'une amende de 200 millions d'euros.

COUPON AMENÉ À DEVENIR FLOTTANT

Ce mardi, l'emprunt perpétuel Südzucker International Finance BV est disponible à 89,45%. Südzucker International Finance BV est une structure financière de Südzucker.

L'émetteur dispose de la faculté de racheter sa dette par anticipation à la fin de ce mois de juin. S'il ne procède pas à son remboursement, le coupon de l'obligation deviendra variable et correspondra au taux Euribor à trois mois augmenté d'une prime de 310 points de base (3,10%).

La taille émise s'élève à 700 millions d'euros par coupures de 1.000. Le rating se situe à « Ba3 » chez Moody's et « BB » chez Standard & Poor's. L'entreprise bénéficie pour sa part de meilleures notations, respectivement « Baa2 » et « BBB ». Ces différences s'expliquent par le caractère subordonné de l'emprunt perpétuel.

Sainte-Emilie - Cristal Union passe sa dixième sucrerie au gaz naturel

(Publié le 12.06.2015 – www.usinenouvelle.com)

Le groupe sucrier français Cristal Union investit 40 millions d'euros dans sa sucrerie de Sainte-Emilie près de Villers-Faucon (Somme) pour passer du fuel au gaz naturel avec une installation de cogénération. L'électricité et de la vapeur produites couvriront les besoins du site.



© Cristal Union

Le groupe sucrier français Cristal Union va investir 40 millions d'euros dans sa sucrerie de Sainte-Emilie à Villers-Faucon (Somme). L'investissement concerne le passage de l'usine du fuel vers le gaz naturel, la mise en place d'une centrale de cogénération (électricité et vapeur) et le raccordement avec le réseau de gaz naturel. La sucrerie compte un effectif de 117 salariés permanents et 80 saisonniers.

L'annonce sera faite le 12 juin par Olivier de Bohan, président de Cristal Union, sur le site de Sainte-Emilie, ex-propriété de la Vermandoise, groupe racheté par Cristal Union en 2012. "C'était notre dernier site au fuel. Nous voulons l'aligner sur nos autres sites qui fonctionnent tous au gaz", indique Alain Commissaire, directeur général de Cristal Union.

Le groupe coopératif possède 10 sucreries qui produisent du sucre pour l'industrie et la distribution et trois distilleries qui produisent de l'alcool et de l'éthanol pour la carburation, l'industrie, la parfumerie, la cosmétique, l'alimentaire et les spiritueux.

LE SITE AUTO-SUFFISANT EN ÉLECTRICITÉ ET VAPEUR

Le chantier va consister à remplacer la chaufferie existante, soit 6 chaudières au fioul pour une puissance totale de 129 MW par deux chaudières au gaz naturel (75 MW x2) et un

turboalternateur de 18 MW. L'installation produira simultanément de l'énergie électrique et thermique (vapeur/eau surchauffée) à partir du gaz naturel selon le principe classique de la cogénération. La mise en service est programmée pour 2018.

"Le fonctionnement au gaz est un peu plus cher que le fuel, mais nous voulons raisonner sur le long terme, en sachant que prochainement la taxe carbone viendra compenser l'écart avec le fuel, explique Alain Commissaire. Actuellement en France, nous sommes à 5 euros la tonne de CO2 rejetée. En Suède et au Danemark, c'est 100 euros. Nous avons calculé qu'à 40 euros, nous serions gagnants avec le gaz."

L'objectif de Cristal Union est de réduire ses coûts énergétiques et de diminuer ses rejets de CO2.

L'installation de cogénération lui permet aussi de rajeunir ses installations de production d'électricité et de vapeur. L'usine aura une capacité de production de vapeur 180 tonnes/heures (90 tonnes/heure par chaudière). "Au démarrage de l'installation, nous prévoyons de produire 140 tonnes/heure, ce qui couvrira nos besoins, précise le directeur. Nous fabriquerons plus d'électricité que nous n'en aurons besoin. Nous serons en situation d'en vendre à EDF."

LA FIN DES QUOTAS DE SUCRE EN TOILE DE FOND

La remise à niveau des usines de Cristal Union est liée à la disparition programmée des quotas de sucre de l'Union européenne à compter de la campagne 2017. Les fabricants de sucre européens entrent dans un monde complètement ouvert, ce qui va amener la filière à rechercher des gisements de compétitivité. "Avec la disparition des quotas, nous allons avoir le droit de produire tout ce que nous souhaitons dans le monde entier. La contrepartie, c'est que nous n'aurons plus de systèmes de garantie de prix. Le site de Sainte-Emilie qui produit 210 000 tonnes de sucre de betterave par an pourrait en produire 280 000 tonnes si les rendements de sucre s'améliorent", indique Alain Commissaire.

Écrit par Claire GARNIER.

Escaudœuvres : nouveau directeur et nouveau projet à la sucrerie Tereos

(Publié le 08.06.2015 – www.lavoixdunord.fr)

Le directeur de la sucrerie d'Escaudœuvres Thierry Cousson a passé ce week-end le flambeau à Nicolas Lemaire, qui dirigeait le site de Lillebonne, en Seine-Maritime. C'est à lui qu'il reviendra de suivre le projet d'investissement prévu sur place en vue de la fin des quotas européens à l'horizon 2017.



Thierry Cousson laisse la direction de la sucrerie Téréos d'Escaudœuvres à Nicolas Lemaire.

C'est officiellement ce lundi que Nicolas Lemaire a pris les commandes du site de production Tereos d'Escaudœuvres, même si celui-ci est déjà arrivé depuis quelques semaines pour préparer le passage de témoin d'avec Thierry Cousson qui part à La Réunion.

Le nouveau dirigeant est originaire de l'Audomarois (Pas-de-Calais). Cet ingénieur en biochimie diplômé de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Toulouse, est marié et père de deux enfants. Ces trois dernières années, il dirigeait le site de Lillebonne, en Seine-Maritime, qui n'est pas une sucrerie, mais une amidonnerie et une distillerie.

Il s'agit là de la branche « céréales » de Tereos. « Le groupe travaille sur trois branches : la betterave, les céréales et la canne à sucre », rappelle le nouveau directeur. En Normandie, il a été chargé de deux gros projets : « l'extraction de la protéine de blé, qu'on n'y faisait pas encore, puis monter et démarrer l'atelier de production de sirop de glucose ».

Nicolas Lemaire a fait toute sa carrière dans cette branche « céréales » de Tereos, d'abord à Nesle, à l'est d'Amiens, pendant quatorze ans, où il grimpa les échelons de responsable de

production à directeur technique. Puis, donc, à Lillebonne, d'où il arrive. « La volonté de la direction générale est de développer les synergies entre branches, de croiser les connaissances », dévoile le dirigeant qui va donc découvrir le monde de la betterave. La nomination de son prédécesseur Thierry Cousson va dans le même sens : il part en Outre-Mer travailler la canne à sucre...

La priorité de Nicolas Lemaire est « de m'imprégner du site d'Escaudœuvres, de sa culture, de la région ». Il lui faudra évidemment « comprendre les particularités du process » de production, étant entendu que « les équipements sont sensiblement les mêmes : on est toujours dans l'agroalimentaire avec un système d'extraction ». Enfin, « gros challenge, j'aurai à préparer la prochaine campagne qui doit débuter en septembre ».

UNE CUVE DE 50M DE DIAMÈTRE

L'abolition des quotas européens à l'horizon 2017 bouleversera la donne commerciale pour les sucreries du continent. Cela débouchera inévitablement sur « un marché plus concurrentiel et plus volatile », assurent les deux dirigeants en chœur. Les prix de vente du sucre tendront à la baisse... « D'ailleurs, ça a déjà commencé ». Pour que le site maintienne ses résultats, il va falloir produire un peu plus, s'orienter vers des campagnes de raffinage de 130 jours.

À Escaudœuvres, on tourne généralement à 110 jours. « C'était 115 l'an passé ; sans doute un peu plus de 100 pour la campagne à venir. Mais on a déjà fait 120 jours, explique Thierry Cousson qui précise : En Angleterre, en Hollande, ils sont presque à 160 jours. On n'est pas dans les pays où les campagnes sont les plus longues... ».

Il faut donc stocker le sucre. Ce peut l'être soit sous forme de cristaux, dans des silos ; soit sous forme liquide, avec le sirop d'avant cristallisation, dans des cuves. La deuxième solution offre une alternative économique intéressante : pouvoir réagir aux cours du marché en décidant soit de reprendre le sirop pour le cristalliser, soit de le faire fermenter pour le transformer en alcool (éthanol pour carburant).

Divers projets ont été étudiés dans les neuf sites sucriers du groupe, mais tous ne verront pas leurs réalisations. Trois projets devraient voir le jour... dont sans doute un à Escaudœuvres où pourrait être implantée une grande cuve à sirop qui permettra d'allonger la durée des campagnes. Dimensions : « 20 m de haut, sur un diamètre de 50 m ! », annonce le directeur sortant. Réalisation : « à côté des silos actuels, pour limiter l'impact visuel », complète son successeur. « Nous devons nous adapter pour trouver les conditions économiques qui permettront de pérenniser l'activité betterave en France ».

LE MARCHÉ DU SUCRE

La France, avec presque 5 millions de tonnes de sucre (en 2013) est le plus gros producteur européen de sucre, représentant un petit tiers de la production du vieux continent (16 millions de tonnes).

Malgré tout, nous ne pesons pas lourds au niveau mondial : en effet, le Brésil, par exemple, produit à lui seul quelque 40 millions de tonnes ; l'Inde, 25 ! De même, dans les années 50, la répartition était parfaite entre sucre de canne et sucre de betterave : 50/50... Mais à ce jour, la balance penche sans équivoque du côté de l'exotisme : 80 % canne à sucre ; 20 % betterave sucrière.

Le 1er octobre 2017, les quotas sucriers en vigueur en Europe seront supprimés. Instaurés dans les années 60, ils avaient pour mission de garantir la production. Dans deux bonnes années, chaque entreprise sucrière européenne pourra produire autant de sucre qu'elle le souhaite, tandis que les prix minimum garantis de la betterave n'auront plus cours.

Certains spécialistes estiment que la demande mondiale pourrait grimper de 30 à 40 millions de tonnes d'ici 2023 (sources : Agritel). Libérées des quotas, les exportations européennes pourraient atteindre 5 à 6 millions de tonnes... contre seulement 1,5 million aujourd'hui. Mais à quel prix ?

Écrit par Bruno DEMEULENAERE.

Fontaine-le-Dun : trente-cinq médaillés du travail à la sucrerie

(Publié le 09.06.2015 – www.paris-normandie.fr)



Les médaillés félicités par les cadres de l'entreprise

A l'occasion de la cérémonie de remise des médailles d'honneur du travail aux salariés de la sucrerie Société vermandoise industrie, son directeur, Yves Ménager, a rappelé les importants changements qu'a connu la société ces trois dernières années. Le rachat par Cristal Union lui permet d'intégrer un groupe qui se situe à la deuxième place française et à la cinquième place européenne.

La sucrerie fontainaise contribue largement à cet excellent classement : « Après la belle campagne 2013, l'année 2014 est celle des records avec une production de 152 000 tonnes, soit 15 tonnes à l'hectare. »

Trente-cinq médailles ont été distribuées.

Les médailles d'argent : Ludovic Follet, Vincent Lemettais, Catherine Mallet, Bruno Naze, Stéphane Thomas.

Les médailles de vermeil : Olivier Beaufiles, Evelyne Berquer, Jean-Luc Bréard, Philippe

Defresne, Claudine Leborgne, Antoine Leborgne, Marie-Line Lenoir, Bruno Lesage, Bruno Naze.

Les médailles d'or : Jean-Marie Boulier, Jean-Claude Dumontier, Claudine Leborgne, Antoine Leborgne, Bertrand Leroy, Sylvie Mahieu, Bruno Naze.

Les médailles grand or : Christian Bernier, Gilbert Clémence, Didier Devaux, Alain Fontaine, Jean-François Grout, Jean-Pierre Guédin, Dominique Lanfray, Antoine Leborgne, Bruno Picard, Jean-Michel Radde, Alain Rivet, Eric Talbot, Jean-Claude Thoumire, Philippe Vachey.

Ile de la Réunion - La convention canne enfin signée sous l'égide de Manuel Valls

(Publié le 11.06.2015 – www.ipreunion.com)

À quelques semaines de l'ouverture de la campagne sucrière, la convention canne 2015-2021 a été enfin signée entre les planteurs et l'usiner Téréos, sous l'égide du Premier ministre Manuel Valls, ce jeudi 11 juin 2015. La prime bagasse passera à 14,50 euros la tonne de canne à partir de 2015.



"Nous venons de signer la convention entre l'État, les planteurs et les industriels qui fixe pour les années à venir les aides communautaires et nationales à la filière et les relations commerciales entre planteurs et industriels. Je salue très sincèrement le sens des responsabilités et la volonté de tous d'aboutir à un accord avant la prochaine campagne qui va commencer dans les prochaines semaines", a déclaré Manuel Valls.

"Les planteurs et les industriels, comme tous les acteurs économiques, ont besoin de visibilité pour exercer leur activité. Et l'activité de la canne est centrale pour l'activité de l'île, pour l'emploi, l'aménagement du territoire et aussi la production d'énergies renouvelables. Il fallait donc sécuriser et revaloriser le prix de rachat de l'électricité produite à partir de la bagasse, parce que c'est une source d'énergie renouvelable, et c'est bien sûr un élément de revenu pour les producteurs. C'est pourquoi j'ai décidé de porter la prime bagasse dès 2015 à 14,50 euros la tonne de canne", a poursuivi le Premier ministre, selon lequel cette décision "traduit l'appui du gouvernement à la filière canne-sucre et à la transition énergétique".

JEAN-YVES MINATCHY : "ON A EU GAIN DE CAUSE"

Revue de presse S24 : www.sada.co

De son côté, le président de la CGPER (Confédération générale des planteurs et éleveurs de La Réunion) n'a pas caché sa satisfaction. "On avait dix propositions, les dix propositions ont été acceptées. L'ensemble de nos demandes ont été satisfaites, on a eu gain de cause", a-t-il jugé.

Cette convention canne ne fait toutefois pas l'unanimité chez tous les planteurs. Près de 80 d'entre-eux, notamment des membres de la FDSEA (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles), se sont réunis devant la préfecture pour exprimer leur désaccord. Estimant la convention favorable aux usiniers, les représentants de la FDSEA avaient déjà manifesté leur mécontentement lors de la dernière réunion de la commission paritaire ce mercredi. "Ils ont rien proposé, donc ils n'ont rien obtenu. La FDSEA n'a jamais signé une quelconque convention. Ils ont toujours contesté, sans rien proposer", leur a répondu Jean-Yves Minatchy par micro interposé.

Belgique - Vers un écoquartier «de référence» à Genappe

(Publié le 08.06.2015 – www.lesoir.be)

Feu vert régional pour le règlement urbanistique et environnemental.



La sucrerie de Genappe a cessé ses activités en 2003. © René Breny

Le projet d'écoquartier qui doit sortir de terre face à l'ancienne sucrerie de Genappe a franchi une nouvelle étape administrative, la semaine dernière. Le gouvernement wallon a approuvé le règlement urbanistique et environnemental (RUE) régissant la zone. Laquelle, bien qu'appartenant à la sucrerie qui a cessé ses activités en 2003, est en réserve foncière au plan de secteur. En clair, il s'agit pour l'instant de terres cultivées. La Région wallonne a racheté l'ensemble des parcelles de la sucrerie avec l'objectif affiché de réhabiliter les friches. Mais elle a décidé, il y a quelques années maintenant, de commencer par construire dans une zone située face au site industriel lui-même et jusque-là non bâtie.

L'idée est d'y construire un écoquartier que le ministre Écolo Philippe Henry, à l'époque, voulait de référence en Wallonie. Le choix avait fait grincer des dents dans tous les camps, autour de la table du conseil communal, mais puisqu'il fallait en passer par là...

Un comité des riverains s'est aussi constitué pour tenter d'infléchir cette décision. En vain pour l'instant : la Région avait expliqué que la vente des 290 logements à construire sur place d'ici à 2022 – une crèche figure également sur les plans – et qui ont fait l'objet d'une procédure de dialogue compétitif avec les promoteurs, permettrait de financer partiellement les phases ultérieures de la réhabilitation.

La semaine dernière, le ministre wallon de l'environnement, Carlo Di Antonio (CDH), ne s'est cependant pas contenté d'annoncer l'approbation du RUE qui permettra aux promoteurs d'introduire les permis d'urbanisme directement auprès de l'administration communale. Il a aussi précisé que pour la friche de la sucrerie proprement dite, des travaux de réhabilitation seront lancés dès 2016 pour pouvoir accueillir à terme sur place des services, des artisans et des PME dans une zone de 30 hectares.

Si la majorité MR n'a pas officiellement réagi à l'adoption – qui n'est pas une surprise – du RUE par la Région, du côté de l'opposition CDH, c'est surtout l'échéance de 2016 que l'on a mise en avant en diffusant la nouvelle. En espérant même que les travaux de reconversion soient concomitants à ceux de la mise en œuvre de l'écoquartier situé de l'autre côté de la chaussée.

Côté socialiste, où l'on plaide de longue date pour une vision beaucoup plus globale de cette reconversion annoncée depuis dix ans, on souligne que rien n'est encore définitif pour l'écoquartier.

Pour le conseiller communal Jean-François Mitsch (PS), à la pointe du combat contre les priorités et le choix des procédures opéré par la Région, l'approbation du RUE pourrait être attaquée au Conseil d'État. Puis viendront une étude d'incidences environnementales et les procédures d'octroi des permis pour les bâtiments, ce qui laisse des possibilités de contestation des plans initiaux...

Écrit par Vincent FIFI.